

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 137

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 5

I. – À la première phrase de l'alinéa 16, substituer aux mots :

« postérieurement à »

le mot :

« après ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 17, 35 et 36.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.